

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/1794  
16 septembre 1950  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

TELEGRAMME EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 1950,  
ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT D'ISRAEL  
POUR DEMANDER L'INSCRIPTION DE NOUVELLES QUESTIONS  
A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE SECURITE

J'ai l'honneur de demander, au nom du Gouvernement d'Israël, l'inscription des questions suivantes à l'ordre du jour du Conseil de sécurité :

1. Violation par l'Egypte de la Convention d'armistice entre Israël et l'Egypte résultant de l'application depuis dix-sept mois de mesures de blocus incompatibles avec la lettre et l'esprit de la Convention d'armistice.
2. Violation par la Jordanie de la Convention d'armistice entre Israël et la Jordanie résultant de la non-application depuis dix-neuf mois des dispositions de l'article VIII de la Convention d'armistice.
3. Violation par l'Egypte et par la Jordanie des Conventions d'armistice qu'elles ont respectivement conclues avec Israël résultant de la menace officielle et publique de recourir à une action agressive, contrairement aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier desdites Conventions.
4. Non-observation par l'Egypte et par la Jordanie des procédures prévues au paragraphe 7 de l'article X et au paragraphe 7 de l'article XI des Conventions d'armistice qu'elles ont respectivement conclues avec Israël et qui stipulent que les réclamations ou plaintes déposées par l'une ou l'autre des Parties seront immédiatement renvoyées à la Commission mixte d'armistice par l'entremise de son Président.

J'ai l'honneur de demander l'autorisation de participer, conformément à l'Article 32 de la Charte, à la discussion de ces questions ou de toutes autres questions s'y rapportant.

(Signé) A. S. Eban

